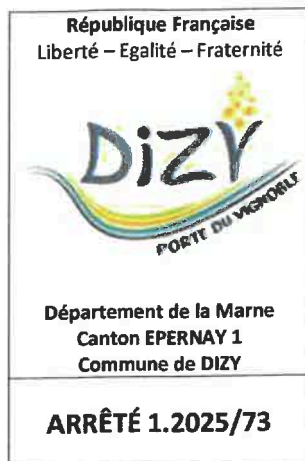




**ARRÊTÉ
CONCESSION DE TERRAIN
DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL**

**N° 371 ALLÉE B DU PLAN DE CONCESSION
N° ORDRE 2025/06**

Le Maire de DIZY,

Vu la demande présentée par Mme Dominique CHAUDRÉ née CHABOT domiciliée à DIZY (Marne) 403 Avenue du Général LECLERC, pour renouvellement de la concession de terrain dans le cimetière communal au nom de REY-DUPONT,

ARRETE

Article 1er : Il est accordé dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession de 50 années à compter du 20/10/1975.

Article 2 : Cette concession est accordée à titre de :
- renouvellement de la concession accordée le 20/10/2025 et expirant le 19/10/2075.

Article 3 : La concession est accordée moyennant la somme de cent quinze euros qui sera versée au Trésor Public.

Article 4 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au Trésor Public.

Article 5 : Ampliation sera adressée :
- au comptable du Trésor Public
- aux archives municipales
- à l'intéressée.

Fait en Mairie, le 29 avril 2025


M le Maire
Antoine CHIQUET



DEMANDE DE CONCESSION

Je soussignée DOMINIQUE CHAROT CHAUDRE
demeurant à 603 Av du général de Gaulle 51530 DIZY

Déclare faire à la demande d'une concession dans le cimetière de DIZY

- au 2 m² de terrain pour une durée 50 années – concession n° 371 allée B
- d'une case du columbarium pour une durée de _____ années à prendre dans l'espace cinéraire – n° _____ de la case et niveau _____
- d'une cave-urne pour une durée de _____ années à prendre dans l'espace cinéraire - cave-urne n° _____

Cette concession sera :

- ☐ Individuelle
- ☐ Collective
- ☒ Familiale

Et destinée à la sépulture de :

Régis Jean - Simone Dupont

Cette concession est demandée à titre de :

- ☐ Concession nouvelle
- ☒ Renouvellement de la concession accordée à M^r Régis le 20/10/1975
expirant le 19/10/2025

Je m'engage à verser entre les mains de qui de droit, la somme totale de 115 € correspondant aux prix de ladite concession, tel qu'il est fixé par décision du Conseil Municipal.

Fait à DIZY, 25 Avril 2025
(Signature du demandeur)

D. Chaudre